GERLON S.A. Révision: 11/05/2021

#### **HELVET DETARTRANT BROYEURS 1L**

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE Règlement REACH (CE) n°1907/2006 - Annexe II

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

## 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HELVET DETARTRANT BROYEURS 1L

Code du produit : LDBDB1

Code UFI: MPR0-E0YS-100P-RVQP

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage Général : Détartrant pour broyeurs et WC.

Usage: Grand Public

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale: GERLON S.A.

Adresse: 16 rue des Aigrettes - Espace industriel du Scardon - 80100 ABBEVILLE - France

Téléphone : +33 (0)3 22 27 06 06

Adressemail : info@gerlon.com

Site internet:

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net

## **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Corrosion cutanée, Catégorie 1 (Skin corr. 1, H314) - Corrosion oculaire, Catégorie 1 (Eye Dam.1, H318)

Ce mélange n'est pas classé pour le danger physique

Ce mélange n'est pas classé pour le danger pour l'environnement

#### 2.2. Eléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15)

## Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

#### Pictogrammes de danger :



#### Mention d'avertissement :

**DANGER** 

## Identificateur du produit :

Acide lactique

## **Etiquetage additionnel:**

EUH 071 Corrosif pour les voies respiratoires.

# Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)		
GERLON S.A.		Révision :	11/05/2021
	HELVET DETARTRANT BROYEURS 1L	Version 3	
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.		
P280	Porter des gants de protection, des vâtements de protection et un équipeme	nt de protec	tion dos

yeux et du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC)>=0,1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH: https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006

## **RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### 3.1. Substances

#### 3.2. Mélanges

## **Composition:**

Identification	(CE) 1272/2008	Note (vle/cmr)	%
CAS: 79-33-4	Skin corr. 1C, H314		
CE: 201-196-2	Eye Dam. 1, H318		1-10
INDEX:			1-10
REACH: 01-2119474164-39			
Acide lactique			
CAS: 69011-36-5	Acute tox. 4, H302		
CE:	Eye Dam. 1, H318		0.1-1
INDEX:			0.1-1
REACH:			
Isotridécanol, éthoxylé			

(Texte complet des phrase H: voir la section 16)

#### Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

[2] Substance CMR

#### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

# - En cas d'inhalation:

Faire respirer de l'air frais et garder au chaud et au repos.

## - En cas de contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes et en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

#### - En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés.

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Rincer abondemment.

En cas de rougeur, consulter un médecin.

GERLON S.A. Révision: 11/05/2021

#### HELVET DETARTRANT BROYEURS 1L

#### - En cas d'ingestion :

Ne rien faire, absorber par la bouche.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

#### **RUBRIQUE 5 : MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Produit non étiqueté inflammable.

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inapropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits en décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former:

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

## **RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés (se référer à la rubrique 8).

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre,

vermiculite, terre de diatomée dans les fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empécher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 7 - Manipulation et stockage.

Voir la rubrique 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

Voir la rubrique 13 - Considérations relatives à l'élimination.

GERLON S.A. Révision: 11/05/2021

#### **HELVET DETARTRANT BROYEURS 1L**

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant utilisation.

Bien refermer le bouchon après utilisation.

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

## Equipements et procédure recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les règlementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

#### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé.

#### Stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### **Emballage**

Toujours conserver dans l'emballage d'origine.

Conserver le flacon en position verticale.

Ne pas retirer l'étiquette du produit.

Produit destiné au grand public.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la rubrique 1 pour l'indication du produit.

## **RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeur limite d'exposition professionnelle :

- France (INRS - ED984 - oct 2016)

Le produit ne contient pas de substances avec des limites d'exposition.

## Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Pas de donnée

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesure de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

#### **Protection des mains**

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

GERLON S.A. Révision: 11/05/2021

#### **HELVET DETARTRANT BROYEURS 1L**

Types de gants conseillés :

- Butyle

## **Protection du corps**

MESURES D'HYGIENE:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

#### **Protection respiratoire**

Manipuler dans un local bien ventilé.

# **RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Etat physique : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : caractéristique

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH: (20°C) 2,5 Point d'ébullition ou point initial d'ébullitior 100 °C

Point d'éclair: Pas de donnée Pression de vapeur : 2332 Pa (20°C) Densité et/ou densité re (20°C) 1,02 Solubilité: Soluble Viscosité: (20°C) 500 mPa.s Point de fusion/point de congélation : Pas de donnée Pas de donnée Température d'auto-inflammation : Température de décomposition : Pas de donnée

#### 9.2. Autres informations

Indice de réfraction :

Aucune donnée n'est disponible

# **RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE**

#### 10.1. Réactivité

Le mélange est stable sous des conditions normales de manipulation et stockage.

## 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions normales de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

Pas de donnée

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans l'état actuel de nos connaissances.

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel
- la chaleur
- l'humidité
- l'exposition à la lumière

# 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

#### 10.6. Produit de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

GERLON S.A. Révision: 11/05/2021

#### **HELVET DETARTRANT BROYEURS 1L**

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le mélange est classé dangereux pour la santé compte-tenu des données disponibles et des règles de calcul définies dans le règlement (CE) 1272/2008.

#### 11.1.1. Substances

Acide lactique (CAS: 79-33-4)

Par voie orale: DL50 = 3730 mg/kg

Espèce: rat

Isotridécanol, éthoxylé (CAS: 69011-36-5)

Par voie orale: DL50 = 500 mg/kg

Espèce: rat

#### 11.1.2 Mélange

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.(H314)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque de graves lésions des yeux.(H318)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur le cellule germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Ne pas rejeter le produit dans les égouts ni dans les cours d'eau.

## 12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

# 12.1.1. Substances

Acide lactique (CAS: 79-33-4)

- Toxicité pour les poissons :

CL50= 130 mg/l

Durée d'exposition: 96h

- Toxicité pour les crustacés :

Espèce: Daphnia CL50= 180 mg/l Durée d'exposition: 48h

Durée d'exposition: - Toxicité pour les algues :

CL50= 1.9 g/l

Durée d'exposition: 70h

# 12.1.2. Mélanges

GERLON S.A. Révision: 11/05/2021

#### **HELVET DETARTRANT BROYEURS 1L**

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la règlementation (CE) n°648/2004 relative aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur sont fournies à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

#### 12.2.1. Substances

Isotridécanol, éthoxylé (CAS: 69011-36-5)

Biodégradation : Rapidement dégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

## **RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risques pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

## Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

Pas d'information.

## **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2019 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

## 14.1. Numéro ONU

3265

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3265=liquide organique corrosif, acide, n.s.a.

(Acide lactique)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

## 14.4. Groupe d'emballage

Ш

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Non

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## ADR/RID:

Code	Etiquette	QL	Dispos.	EQ	Cat.	Tunnel
C3	8	5L	274	EQ	1	E

GERLON S.A. Révision: 11/05/2021

#### **HELVET DETARTRANT BROYEURS 1L**

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non concerné.

#### **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les règlementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations
- Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible

- Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Moins de 5%: agents de surface non ioniques.

**Parfums** 

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique est réalisée pour les substances concernées. Les données sont indiquées dans les différentes rubriques concernées de la fiche de données de sécurité du produit.

#### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et règlementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. La classification du présent mélange a été obtenu par calcul conformément au règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations.

## Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Abréviations :

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

ADR: Accord européen relatif au transport internationnal de marchandises Dangereuses par la Route

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique STP: usine de traitement des eaux usées TMP: tableau des maladies professionnelles vPvB: Très persistante et très bioaccumulable SVHC: Substance of Very High Concern

#### Modifications par rapport à la version précédentes :

- Rubriques 1, 2, 3, 9, 11, 12.